

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'*Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA)* de la Confédération Suisse a publié aujourd'hui que le 13 mars 2017 a décidé la reconnaissance en Suisse de la Résolution du 21 avril 2016 de l'*Agència Estatal de Resolució d'Entitats Bancàries (AREB)* relative à *Banca Privada d'Andorra (BPA)*.

De plus, à cette date a décidé aussi l'habilitation de *AREB* pour réclamer auprès de *Crédit Suisse (Suisse) S.A* la position que *BPA* y détient relative à des espèces et des effets de changes dès l'entrée en force de cette décision au bout de trente jours ouvrables.

Le *FINMA* a exprimé aussi l'exclusion de cette entité d'une procédure d'insolvabilité suisse.